

Louise Arbour, femme de droits

JÉRÔME BOUIN

Le Figaro

PORTRAIT – À quelques jours du terme de son mandat de haut commissaire de l'ONU pour les droits de l'homme, la magistrate canadienne s'est confiée au figaro.fr. Rencontre avec l'une des figures marquantes du droit et de la justice internationale.

26 mai 1999. La date est incontournable pour qui veut retracer l'itinéraire de Louise Arbour, haut commissaire des Nations Unies aux droits de l'homme. Ce jour-là, la juge canadienne âgée à l'époque de 52 ans inculpe le président serbe Slobodan Milosevic de crimes de guerre et de crimes contre l'humanité.

Une première pour un chef d'État en exercice.



À propos des huit années de présidence de George W. Bush, Louise Arbour déplore «une politique très claire de l'administration qui a consisté à essayer d'écarter le rôle des tribunaux». Crédits photo : AFP

Près de dix années plus tard, et alors qu'elle se prépare à quitter les bords du Lac Léman, à Genève, ou siège le haut commissariat aux droits de l'homme, elle revient sur cette période charnière qui aura autant façonné sa propre destinée que le visage de la justice internationale. «Cet événement a mis beaucoup d'ombre sur le travail que je faisais au même moment et avec la même intensité sur le Tribunal Pénal pour le Rwanda, nuance-t-elle tout de suite. La partie la plus difficile de mon travail à l'époque était de gérer les deux dossiers».

Pour cette rencontre organisée à quelques jours du terme de son mandat, elle a accepté de s'enfoncer dans un des confortables fauteuils en cuir du grand bureau qu'elle occupe au deuxième étage du Palais Wilson, ancien siège du secrétariat général de la Société des nations, l'ancêtre de l'actuelle ONU. «J'ai du m'y asseoir deux fois en quatre années», plaisante-t-elle.

Née à Montréal en 1947, Louise Arbour effectue un parcours brillant dans la magistrature canadienne. Un parcours marqué par un premier coup d'éclat : en 1995, à la tête d'une commission d'enquête sur la prison pour femmes de la province de l'Ontario, elle épingle le système pénitentiaire de son pays. Un premier fait d'armes qui illustre bien la philosophie qui n'aura de cesse de guider le personnage : le droit, encore le droit, toujours le droit.

«Finalement, elle avait raison»

Pourtant, en 1999, au moment où elle inculpe Milosevic, les diplomates, rejoints par la majorité des éditorialistes de la presse internationale, n'ont de cesse de critiquer une stratégie vouée à l'échec, et contraire à l'objectif d'apaisement d'une région meurtrie par la guerre. «Finalement, elle avait raison»,

reconnait après coup Catherine Durandin, spécialiste des Balkans à l'Institut de relations internationales et stratégiques (Iris). «Elle a posé, face à la légitimité d'une stratégie d'apaisement, la légitimité du droit».

Cette priorité donnée au droit, au sens purement juridique du terme, on la retrouve dans sa ligne de conduite en tant que haut commissaire pour les droits de l'homme, un poste dans lequel elle a succédé au brésilien Sergio Vieira de Melo, tué en août 2003 dans l'attaque contre le siège des Nations Unies à Bagdad et dont le buste trône devant le Palais Wilson. C'est le cas lorsqu'elle dénonce, au sujet des huit années de pouvoir de George W. Bush, «un recul alarmant sur la question des droits fondamentaux, des libertés civiles et politiques». C'est un peu la juge qui parle quand elle regrette «une politique très claire de l'administration qui a consisté à essayer d'écartier le rôle des tribunaux». Et Louise Arbour de citer l'utilisation de la base de Guantanamo ou les prisons secrètes de la CIA. Pour elle, il n'est souvent pas besoin d'inventer de nouvelles règles pour punir les abus. Il faut simplement appliquer les textes.

Les États-Unis sont d'ailleurs le seul sujet qui, sans la faire sortir de sa réserve, lui fera utiliser un vocabulaire un peu moins neutre. Sur le reste, de la situation au Tibet à sa propre succession en passant par la visite en France de Mouammar Kadhafi ou celle à venir de Bachar el-Assad - «Je n'ai pas d'objection à ce que les gens se parlent», explique-t-elle -, elle ne sortira pas des clous. Peut-être parce qu'à moins de deux semaines du terme de son mandat, le moment n'est pas venu de susciter la polémique.

Aussi sur l'opportunité de confier les Jeux olympiques à la Chine : «Ce n'est pas mon champ d'action». Sur les déclarations fracassantes de Carla Del Ponte, qui lui a succédé au TPI, à propos d'un supposé trafic d'organes au Kosovo : «Je n'ai pas de commentaires à faire». La question la laisse même interdite. Un sourire. On peut passer à autre chose. C'est sans doute cela Louise Arbour. La fermeté n'empêche pas la cordialité. Et vice-versa.

«Les citoyens sont détenteurs de droit»

Là où elle demeure en revanche intarissable, c'est sur la question de la machinerie onusienne de promotion des droits de l'homme. Elle aime d'ailleurs prendre à contre-pied ses interlocuteurs, souvent prompts à dénoncer les carences en matière de droits civils et politiques dans les pays émergents. Ainsi, quand on lui fait remarquer la présence du Gabon parmi les nouveaux membres du Conseil des droits de l'homme, elle riposte, affirmant qu'elle n'aurait «aucune confiance dans un conseil qui serait 'un club auto choisi' par les bien-pensants, qui se permettrait de mettre le monde entier en jugement». «Il est toutefois regrettable que certains membres continuent de s'attaquer aux experts indépendants missionnés par l'ONU», lui rétorque Antoine Madelin, responsable pour les Nations Unies à la Fédération internationale des droits de l'homme (FIDH).

La haute commissaire de l'ONU charge également les pays occidentaux, coupables à ses yeux d'«avoir cru que le bénéfice des droits économiques, sociaux et culturels (qu'elle différencie des droits politiques et civils) viendrait des marchés et de la prospérité».

À l'heure de quitter Genève, Louise Arbour ne semble pas vraiment nostalgique. Elle décrit un travail «exigeant», notamment de par son caractère conflictuel dans le dialogue avec les États. «Ces rapports parfois tendus sont inévitables » à ses yeux, mais, justifie-t-elle, si «les gouvernements sont détenteurs d'obligations, les citoyens sont aussi détenteurs de droit».

Sa mission à l'ONU l'aura aussi éloignée de sa famille, de son Québec natal. La future ex-haute commissaire n'aspire donc désormais qu'à une chose : «du repos et de longues vacances». Et surtout, «ne prendre aucun engagement» dans l'immédiat. Reste à savoir combien de temps elle résistera avant d'embrasser une nouvelle mission, un nouveau combat.